

DECLARATION DE PERFORMANCE

N° LE_016538160_01_M_W-DD-N

1. Code d'identification unique du type de produits :

Vis ASSYplus VG et FT

1a. Valable pour les numéros d'article Würth

016530010; 016538160 à 016538602, 0165310160 à 0165310602, 0165410160 à 0165410602

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction conformément à l'article 11 paragraphe 4 :

ETA-13/0029

Numéro de lot : voir emballage

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Vis autoperceuses pour système composite bois-béton selon conformément à l'ETA13/0029

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

Adolf Würth GmbH & Co. KG

Reinhold- Würth-Str. 12 - 17

D – 74653 Künzelsau

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

non pertinent

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 2+

7. Dans le cas de la déclaration de performance concernant un produit de construction touché par une norme harmonisée :

non pertinent

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Bureau Eota / numéro :

ETA-Danmark A/S

a constaté comme suit :

ETA-13/0029

sur la base de

CUAP 06.03/08

L'organisme notifié de certification du produit NUMERO 0672-CPR a procédé conformément au système 2+ :

- (i) une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ;
- (ii) une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

et a constaté comme suit :

Certificat de conformité

0672 – CPR – 0485

9. Performance déclarée :

ETA 13/0029

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signée pour le fabricant et en son nom par :



Frank Wolpert
(Fondé de pouvoir Responsable Service Produits)
Künzelsau, 20.03.2017



Dr.-Ing. Siegfried Beichter
(Fondé de pouvoir - Directeur Qualité)